

Cabinet  


---

**P I E R R A T**  
 Avocats à la Cour

**Emmanuel PIERRAT**

Membre du Conseil National des Barreaux  
 Vice-président de la Commission des Affaires Européennes  
 et Internationales  
 Ancien Membre du Conseil de l'Ordre  
 Conservateur du Musée du Barreau de Paris

Sophie VIARIS de LESEGNO

Julien FOURNIER

Clémence LEMARCHAND

Avocats Associés

Jonathan HERVÉ

Alice CARRÈRE

Laurène ATTIA

Avocats à la Cour

Mathieu TAVIÈRE

Juriste

**MEDIAPART**

Monsieur le Directeur de la  
 publication  
 8, passage Brulon  
 75012 Paris

Et par courriel [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

Et télécopies : 01 44 68 01 80 - 01 90

Paris, le 8 avril 2016

**Par lettre recommandée avec accusé de réception**

Nos réfs : BAUPIN/MEDIAPART  
 EP/JF

Monsieur le Directeur de la publication,

Je vous adresse la présente en ma qualité de conseil de Monsieur Denis Baupin, Député de la 10<sup>ème</sup> circonscription de Paris, et Vice Président de l'Assemblée Nationale.

En effet, d'après les informations que me livre mon client, il apparaît qu'une journaliste de la rédaction de *Mediapart* recherche activement des témoignages, notamment au sein de son entourage professionnel et du parti politique Europe Ecologie - Les Verts, aux fins de tenter de remettre gravement en cause sa probité.

Il est par ailleurs établi que votre journaliste n'a pas daigné interroger Monsieur Denis Baupin, ce qui retire tout caractère sérieux à votre supposée enquête.

Dès lors, je tenais à vous indiquer que toute publication le concernant sera analysée à la lumière de la Loi du 29 juillet 1881, pour déterminer si un abus à la liberté d'expression a été commis.

Par surcroît, je vous rappelle que mon client a constamment opéré une séparation très ferme entre sa vie privée, qu'il n'expose jamais dans les médias, et sa vie publique professionnelle.

En conséquence, une intrusion dans la sphère de son intimité constituerait une atteinte particulièrement grave à ses droits.

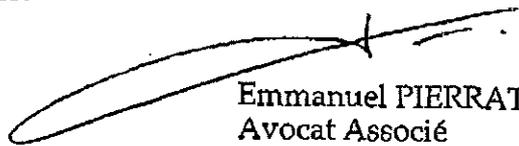
\*  
\* \*

En conséquence, je vous mets en demeure en votre qualité de Directeur de la publication de vous abstenir de publier tout élément susceptible de porter atteinte à l'honneur et à la considération de Monsieur Denis Baupin.

Vous devez de ce fait considérer cette lettre comme une mise en demeure de nature à faire courir tous les délais, intérêts et autres conséquences que la Loi et les tribunaux y attachent.

Conformément aux règles déontologiques régissant mon Ordre, je reste à la disposition de votre avocat pour tout entretien qu'il pourrait souhaiter avoir et notamment pour envisager la résolution amiable de ce différend.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la publication, en l'expression de mes salutations distinguées.



Emmanuel PIERRAT  
Avocat Associé  
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre  
Membre du Conseil National des  
Barreaux